

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN152

présenté par

M. Lachaud, M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

À l'alinéa 255 les mots « la future réforme des retraites s'appliquera aux militaires en tenant compte de ces spécificités » sont supprimés.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le gouvernement prévoit d'engager prochainement une énième réforme du système des retraites. Il y a fort à parier que comme toutes celles engagées ces dernières années, celle-ci imposera une nouvelle régression sociale que le groupe de la France insoumise ne pourra pas accepter. En tout état de cause, il ne saurait être question de se prononcer par avance en faveur d'un texte dont le contenu n'a pas été rendu public. Cet amendement vise donc à supprimer une formulation assez malhonnête en ce qu'elle prend pour un fait accompli l'adoption d'un texte que le Parlement devrait en toute rigueur pouvoir repousser.